

Affaires courantes

aux crédits d'impôt pour enfants. Ils font remarquer que certaines personnes les touchent et d'autres pas.

LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Mon autre pétition, monsieur le Président, demande au Parlement de faire en sorte que le CRTC surveille très sévèrement l'utilisation de langage grossier à la radio et à la télévision. Les pétitionnaires font remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'user de ce genre de langage pour informer ou pour distraire.

Ils font aussi remarquer que cela va à l'encontre de ce qu'ils essayent d'apprendre à leurs enfants à cet égard.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENSER

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Kamloops, Vancouver, Burnaby et d'autres villes et municipalités de la Colombie-Britannique. On y fait remarquer que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, qui ont été condamnés à 28 ans chacun d'incarcération dans une prison brésilienne, ont été victimes d'erreurs judiciaires, de traitements cruels et inusités dans des prisons brési-liennes et de discrimination dans la détermination de leur peine et dans les conditions de leur libération conditionnelle.

La pétition dit que le seul recours possible contre leur peine sévère, c'est que le Canada demande leur expulsion conformément à la loi brésilienne.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de prier le gouvernement du Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer et de les renvoyer au Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, signée par un certain nombre d'habitants de Coquitlam et de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre à tous les salariés d'être admissibles au remboursement de la taxe sur les produits et services, peu importe leur âge, parce qu'à l'heure actuelle, les contribuables de moins de 19 ans n'y ont pas droit, ceci, en attendant l'élimination de cette taxe.

M. Duhamel: Monsieur le Président, la Chambre consentirait-elle à l'unanimité à revenir aux initiatives parlementaires? Je voudrais présenter un projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

MESURE MODIFICATIVE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) demande à présenter le projet de loi C-352, Loi modifiant la Loi sur les pensions (ouverture du droit à la pension).

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

M. Duhamel: Monsieur le Président, très rapidement, je voudrais remercier mes collègues de leur consentement.

Ce projet de loi est basé sur le principe fondamental suivant: si un particulier doit de l'argent au gouvernement, celui-ci peut le percevoir à n'importe quel moment, évidemment en vertu des lois et règlements en vigueur. Il y a un certain nombre de programmes auxquels les particuliers ont droit, notamment dans le domaine des pensions, où ce principe ne s'applique pas et où la rétroactivité n'existe que pour une période limitée.

Le but du projet de loi est de permettre la rétroactivité lorsqu'un particulier mérite une pension donnée et n'en a pas fait la demande au moment opportun, peut-être par ignorance. C'est l'intention. J'espère que nous aurons l'occasion plus tard d'envisager d'autres domaines en plus de celui-ci.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Duhamel propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

En vertu du paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?